

Information Réglementée

La société M6 Métropole Télévision annonce que son document de référence 2015 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 15 mars 2016.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse www.groupem6.fr/Finances (Rubrique Informations réglementées – Rapports) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est également tenu à disposition au siège social de la société 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly sur Seine Cedex.

Les documents suivants sont intégrés dans le document de référence :

- Le rapport financier annuel 2015 ;
- Le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- L'avis du tiers indépendant sur les informations RSE ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions.

Neuilly sur Seine, le 15 mars 2016

Eric Ghestemme

Contact Relations Investisseurs
+ 33 (1) 41 92 59 53

eghestemme@m6.fr

METROPOLE TELEVISION

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 50.565.699,20 €
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
339 012 452 RCS NANTERRE
www.groupem6.fr